

Droits et devoirs



Votre cabinet est un établissement recevant du public. A ce titre, il est soumis à un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'accessibilité. De plus, la loi précise vos obligations concernant les informations à donner aux patients et les modalités du partage de l'information médicale. Par ailleurs, comme tout chef d'entreprise, vous devez satisfaire à vos obligations sociales et salariales.

DROITS ET DEVOIRS

LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES AU SEIN DU CABINET LIBERAL

Coordination : Nathalie Zenou

L'accessibilité des locaux

Le matériel médical d'urgence

L'affichage à destination des patients

L'hygiène du cabinet

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

La convention collective et l'entretien annuel d'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation

Communiquer avec vos correspondants : le secret partagé

La publicité, c'est possible !

A retenir

Sites internet utiles

Le Cardiologue n° 438 - Janvier-février 2021

Vous devez vous connecter pour accéder au guide

Consultez l'ensemble de notre rubrique **Nomenclature**

